

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4712)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par

Mme Rilhac, Mme Brugnera, Mme Provendier, M. Le Bohec, M. Gérard, Mme Colboc,
Mme Racon-Bouzon, Mme Piron, Mme Jacqueline Dubois et Mme Charrière

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.